

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 071-217104686-20250418-024_2025-DE



SEANCE ordinaire du 18 avril 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 14/04/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 024 2025

Renouvellement de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

La convention initiale entre notre Commune et ladite Fondation a permis en 2024 la stérilisation de 20 chats, en lien avec l'association des Chats Bottés de Couches, pour un coût total de 1 800 € :

- Participation de la Commune = 900 € (45 € / chat)
- Participation 30 Millions d'Amis = 900 €

L'association « Les Chats Bottés » sollicite notre Commune pour renouveler la convention.
La participation pour notre Commune serait de 55 € / chat (contre 45 € en 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour renouveler la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour 15 chats, soit une participation de notre Commune d'un montant de 825 Euro, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND